

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2017

Le quatorze décembre deux mil dix-sept, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie de Moncontour sous la présidence de M. André FOURCHON, Maire.

Étaient présents : FOURCHON André, PELLAN Olivier, SÉLÉBARD Bertrand, ROUAULT Frédéric, SOULABAILLE Jérôme, RONDEL Marc, GLATRE Alain, MAHÉ Myriam, CLÉMENT Jacques, IMBERT Sophie, MORIN Fabrice, DEFAINS Jérémy, SAUVÉ Marlène, BALLAY Romain.

Absents excusés : PINARD Chrystelle a donné procuration à RONDEL Marc

Secrétaire de séance : RONDEL Marc

Le Conseil Municipal valide le PV du précédent conseil.

POINT D'ÉTAPE STGS

Juliette Malherbe, chef de secteur à la STGS, fait un point d'étape sur le contrat d'affermage eau potable et assainissement qui lie la commune et l'entreprise depuis le 1^{er} janvier 2016.

Elle présente au Conseil Municipal l'état des lieux des installations et des réseaux, les travaux qui ont été réalisés, ceux qui sont à prévoir.

Une visite des équipements est prévue au printemps 2018.

MARCHÉS PASSÉS DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION

Monsieur le Maire porte à connaissance les marchés signés dans le cadre de la délégation :

- **Budget Commune :**

Objet	Entreprise	Montant TTC
Chauffage salle de sieste école La fleur des prés	Raulet Boulaire	708,00 €
Illuminations de Noël (sapins)	Yesss électrique (Lamballe)	915,53 €
Changement thermostat Vestiaire du terrain de foot	Amice	1 529,28 €

- **Budget Logements sociaux :**

Objet	Entreprise	Montant TTC
Chauffe-eau logement Place de la carrière	Amice	904,71 €

2017-10-01 – TRANSFERT DU BUDGET LOGEMENTS SOCIAUX SUR LE BUDGET COMMUNE

La commission finances a étudié la faisabilité d'intégrer le budget annexe logements sociaux (budget gérant les logements en location de la Place Penthièvre et de la Place de la Carrière) sur le budget général de la commune.

Ce budget est excédentaire depuis plusieurs années, les résultats positifs seront donc intégrés au budget général. Les deux emprunts en cours seront également intégrés au budget général.

Il est donc proposé de dissoudre le budget Logements sociaux au 31 décembre 2017 et d'intégrer le budget et les résultats comptables dans le budget principal de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, la dissolution du budget annexe Logements sociaux, l'intégration du budget et des résultats comptables dans le budget principal de la commune.

2017-10-02 – MANDATEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT EN DÉBUT D'ANNÉE 2018

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Il est possible de payer des dépenses d'investissement dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, dans la limite de 25 % des dépenses d'investissement de l'année précédente, hors remboursement de capital et opérations d'ordre.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur de 16 086,17 € (25 % de 64 344,66 €) pour le budget commune.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

- Maçonnerie résidence des arts : 1 500 € (opération 1801, compte 2135)
- Chauffage salle de sieste : 1 000 € (opération 1802, compte 2135)
- Mobilier bibliothèque / résidence : 2 000 € (opération 1803, compte 2184)
- Matériel services techniques : 2 000 € (opération 1804, compte 2158)
- Travaux toilettes publiques (MacDonald) : 5 000 € (opération 1805, compte 2135)
- Thermostat vestiaire foot : 2 000 € (opération 1806, compte 2135)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

2017-10-03 – DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE

Il s'agit de régulariser une annulation de subvention versée à l'association des Mardivertissants en 2012. Au départ, une subvention pour 4 concerts a été versée, seulement 2 ont eu lieu donc la commune a souhaité récupérer la somme des 2 manifestations qui n'ont pas eu lieu (1550 €). Cette somme n'a pas été reversée à la commune et l'association est aujourd'hui dissoute.

Le Conseil Municipal valide les mouvements de crédits suivants :

compte 673 + 570 €

compte 6574 – 570 €

2017-10-04 – TARIFS MUNICIPAUX : FRAIS D'ENVOI DU BULLETIN MUNICIPAL

Monsieur le Maire propose d'augmenter le tarif de frais d'envoi du bulletin par voie postale. Ce service est peu utilisé (4 personnes) et est facturé actuellement 16 € par an. Il n'a jamais été augmenté et il est inférieur aux coûts d'envoi.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de le porter à 25 € par an à compter du 1^{er} janvier 2018.

2017-10-05 – ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2017-09-05.

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal la liste des admissions en non-valeur établie par la perception de Moncontour.

La liste des pièces irrécouvrables s'élève à 2 786,68 € et correspond à des factures de cantine et de garderie.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide cette liste et décide d'inscrire cette somme en admission en non-valeur.

2017-10-06 – APPROBATION DE LA MODIFICATION DE LA ZPPAUP

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L 123-1 et suivants ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 2 décembre 2008 approuvant la ZPPAUP de Moncontour ;

Vu la délibération du conseil municipal de Moncontour en date du 16 septembre 2009 approuvant la révision de sa ZPPAUP ;

Vu la délibération du conseil municipal de Moncontour en date du 12 octobre 2017 prescrivant la modification de la ZPPAUP ;

Vu l'arrêté municipal du 18 octobre 2017 soumettant à l'enquête publique le dossier de modification de la ZPPAUP,

Vu le registre d'enquête clos le 8 décembre 2017, comportant une observation,

Vu l'avis favorable en date du 14 décembre 2017 de Monsieur Jean-Pierre Sparfel, commissaire enquêteur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le dossier de modification de la ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager) de Moncontour permettant d'adapter la servitude patrimoniale pour tenir compte de l'évolution des études et concertations survenues depuis 2009 afin de préciser les modalités de réalisation du projet de l'Hospitalité Saint-Thomas de Villeneuve au regard des spécificités du paysage naturel et urbain et d'intégrer dans la ZPPAUP les prescriptions architecturales et paysagères prenant en compte les enjeux de préservation et de mise en valeur du site.

QUESTIONS DIVERSES

1. Négociations entre Lamballe Terre & Mer et la Commune

Discussion autour du projet de changements de destination des bâtiments Place de la Carrière et Place Penthièvre entre Lamballe Terre & Mer et la Commune de Moncontour.

2. Prochains Conseils Municipaux

Les jeudi 11 janvier, 15 février et 22 mars 2018.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.